Convertir une trésorerie en monnaie fiat

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La trésorerie d'un protocole qui a besoin de monnaie fiat pour les salaires, les loyers et les impôts doit convertir des jetons. Il existe quatre voies. La première est la vente sur une plateforme d'échange centralisée, suivie d'un retrait vers le compte bancaire de l'entité. Cela suppose que la plateforme ait accepté l'entité comme cliente, que la banque ait accepté la plateforme comme contrepartie et que les montants respectent les plafonds de la plateforme et de la banque. La deuxième est une transaction de gré à gré (OTC) avec un courtier réglementé : elle permet de traiter des montants plus importants avec un impact de marché moindre et livre la monnaie fiat depuis la banque du courtier, de sorte que la banque de l'entité voit un virement provenant d'une contrepartie réglementée. La troisième est la conversion en stablecoin puis le remboursement par l'émetteur. Pour l'USDC et les stablecoins en franc suisse, cela exige un compte auprès de l'émetteur, et la monnaie fiat est livrée depuis la banque qui détient les réserves de l'émetteur. La quatrième est un prêt garanti par les jetons, consenti par une banque ou un prêteur : il procure de la monnaie fiat sans vente et sans événement imposable, au prix des intérêts et d'un risque d'appel de marge.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Le choix dépend de trois considérations. Les conséquences fiscales d'une vente sont traitées au chapitre V pour l'émetteur et au chapitre I pour le fondateur. Un prêt les diffère. L'impact sur le marché de la vente d'un jeton peu liquide est sévère et signale au marché que la trésorerie vend, ce qu'une transaction de gré à gré atténue. La réaction de la banque au flux entrant dépend de la contrepartie. Un virement provenant d'un courtier suisse réglementé ou de la banque d'un émetteur de stablecoins arrive avec une origine connue. Un virement provenant d'une plateforme d'échange située dans une juridiction que la banque n'a pas approuvée sera bloqué et fera l'objet de questions.

Exemple

Une fondation zougoise détient une trésorerie de 20 millions de son propre jeton, d'une valeur d'environ 30 millions de CHF, et a besoin de 2,4 millions de CHF de monnaie fiat par an pour ses subventions et son fonctionnement. Elle soumet un plan à sa banque suisse : des ventes trimestrielles de 600 000 CHF par l'intermédiaire d'un courtier OTC suisse réglementé en tant que maison de titres, dont l'équipe de conformité a accepté la fondation comme cliente et examiné les adresses de trésorerie. La banque approuve la contrepartie et le calendrier. Chaque trimestre, la fondation transfère des jetons à l'adresse du courtier et reçoit des francs suisses de la banque du courtier, avec une référence à la confirmation de la transaction. Le système de surveillance des transactions de la banque voit une contrepartie réglementée et un montant attendu. Le réviseur de la fondation reçoit les confirmations de transaction et les relevés on-chain et valide la réalisation au prix de la transaction. Le plan alternatif, une vente hebdomadaire sur une plateforme d'échange offshore avec retrait vers le compte de la fondation, aurait produit quarante-huit flux entrants inexpliqués par an et une banque qui aurait posé des questions à chaque fois avant de clôturer le compte.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com